



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
et de l'appui territorial**

Versailles, le **28 AVR. 2026**

Le préfet des Yvelines

à

Destinataires in fine

Objet : fermeture du réseau cuivre (communes inscrites dans le lot n°4-3) et des technologies 2G et 3G

PJ : calendrier de fermeture du réseau cuivre et des technologies 2G et 3G

Le processus de modernisation des réseaux de communication électronique fixes et mobiles, entamé depuis une dizaine d'années, s'accompagne de l'extinction progressive des anciens réseaux.

Le réseau cuivre, support historique de la téléphonie fixe et de l'internet haut débit (ADSL), est remplacé par la fibre optique, tandis que les technologies 4G et 5G succèdent aux réseaux 2G et 3G.

Si ces décisions relèvent de la stratégie des opérateurs qui en sont propriétaires, il appartient à l'État et aux collectivités territoriales d'accompagner les usagers dans ces évolutions afin d'éviter toute rupture d'accès aux réseaux de télécommunication.

1. La fermeture du réseau cuivre et le basculement vers la fibre optique

Depuis plus de dix ans, le déploiement massif de la fibre optique sur le territoire national a permis d'atteindre, à la fin de l'année 2025, un taux de raccordement des locaux de 97 % dans les Yvelines.

Le déploiement se poursuit afin d'assurer la généralisation, pour tous les usagers, de l'accès à la technologie fibre, condition préalable à la fermeture du réseau cuivre.

Le plan de fermeture du réseau, élaboré par Orange selon le cadre réglementaire défini par l'ARCEP, est progressif. Il s'effectue par lot de communes et se déroule en deux temps :

- la fermeture commerciale (arrêt de la commercialisation de nouvelles offres) ;

- puis la fermeture technique (arrêt de tous les services sur cuivre au niveau d'une zone donnée).

Les dates de fermeture sont échelonnées jusqu'en 2030.

Le calendrier de fermeture du lot n°4-3, auquel appartient votre commune, se déroule de la façon suivante :

- **A partir du 31 janvier 2026** : fermeture commerciale des offres sur réseau cuivre. Depuis cette date, il n'est plus possible de souscrire à une offre reposant sur ce réseau ;
- **A partir du 31 octobre 2028** : fermeture technique des offres sur réseau cuivre.

A cette date, toutes les prestations d'accès à la boucle locale cuivre seront résiliées. Les usagers devront avoir migré vers le réseau de fibre optique ou vers une solution alternative (satellite par exemple).

2. La fermeture des réseaux 2G et 3G

Depuis 2022, les opérateurs mobiles (Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free mobile) ont annoncé leurs plans respectifs d'extinction des technologies 2G et 3G, accompagnés d'un basculement vers les réseaux de nouvelle génération 4G et 5G.

Le calendrier de fermeture, annexé au présent courrier, précise pour chaque opérateur la date d'extinction des réseaux 2G et 3G.

La 4G et la 5G ont déjà pris le relais pour la très grande majorité des usages, notamment pour l'accès à internet et l'essentiel des appels et SMS du grand public. Aujourd'hui, plus de 99,8 % des sites d'émission 2G et 3G sont équipés de 4G.

Une attention particulière doit toutefois être portée aux équipements ne fonctionnant qu'en 2G ou 3G : les anciens téléphones, les alarmes connectées, les systèmes de téléassistance, les dispositifs médicaux ou encore les interphones. Pour ces équipements, les utilisateurs sont invités à solliciter leur opérateur afin d'identifier les solutions de migration possibles.

3. La communication auprès des usagers

Je vous invite, dès à présent, à assurer une large diffusion de ces informations auprès de vos administrés afin de leur permettre d'anticiper ces évolutions et de s'orienter vers les solutions les plus adaptées à leur situation.

A toutes fins utiles, le site internet du ministère de l'Economie met à disposition des outils de communication (kit de communication, flyer, mémento) pour vous accompagner dans cette démarche :

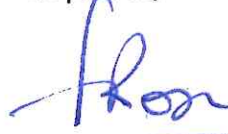
- <https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit>
- [https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/Publications/2025/Guide/Plaqueette 2G 3G.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/Publications/2025/Guide/Plaqueette_2G_3G.pdf)

Par ailleurs, l'ensemble des fournisseurs d'accès à internet fixe et mobile prendra directement contact avec vos administrés, particuliers comme professionnels, afin de leur proposer une offre de substitution à l'utilisation du réseau cuivre et des réseaux 2G et 3G.

Je vous informe qu'un comité de concertation locale sur la fermeture des réseaux cuivre et 2G/3G sera organisé à la préfecture à l'automne prochain. L'ensemble des opérateurs, associations d'élus et établissements publics de coopération intercommunale seront conviés pour échanger sur l'état d'avancement des chantiers de fermeture.

Si vous identifiez des difficultés dans la mise œuvre de ces plans de fermeture, je vous invite à en informer mes services (la Direction de la coordination et de l'appui territorial via la boîte fonctionnelle : pref-pic@yvelines.gouv.fr) qui pourront, en lien avec les référents du programme France Très Haut Débit de l'ANCT, examiner les solutions susceptibles d'y être apportées.

Le préfet,



Frédéric ROSE

DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Adainville, Andelu, Bazainville, Bazemont, Boinvilliers, Boissets, Bourdonné, Chavenay, Civry-la-Forêt, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Crespières, Dammartin-en-Serve, Dannemarie, Davron, Feucherolles, Flins-Neuve-Église, Grandchamp, Gressey, La Hauteville, Herbeville, Houdan, Longnes, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Maulette, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Mulcent, Orgerus, Orvilliers, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Martin-des-Champs, Septeuil, Tacoignières, Le Tartre-Gaudran, Tilly, Villette